

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2025-67 SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de la 1^{ère} Vice-présidente Christiane HUSSON par suppléance pour le Président empêché.

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ et Camille SCHEYDECKER,

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, de la 1^{ère} Vice-présidente Christiane HUSSON, par suppléance pour le Président empêché, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance



Serge SCHAEFFER

Pour le Président empêché, par
suppléance, la 1^{ère} Vice-présidente



Christiane HUSSON

